

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°29 Affectations

n°29

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date de publication
13 août 1930

Date du numéro
31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

les décisions des 30 septembre 1929 chargeant le gendarme Ackermann (Gustave) des fonctions de commissaire de police, 6t 29 mars 1930 chargeant M. Verger d'assurer provisoirement la direction effective des services de la police de Djibouti, sont rapportées. Le maréchal des logis chef de gendarmerie chef du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis Coupa est chargé des fonctions de commissaire de police de la ville de Djibouti, en remplacement du gendarme Ackermann. Le maréchal des logis chef de gendarmerie Coupa assurera la direction effective des services de la police de la ville de Djibouti. M. le maréchal des logis chef de gendarmerie Coupa touchera les indemnités prévues pour ces fonctions, Avant d'entrer en fonctions, le maréchal des logis chef de gendarmerie Coupa prètera le serment prescrit par la loi.